



GUIDE DES ATHLÈTES DE KATA 2023-2024

1^{er} septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

Personnes-ressources	3
Introduction	3
Objectif	3
Contraintes	3
Commentaires	3
Athlètes visés par le guide	3
Accès aux compétitions de kata	4
Coordonnées des athlètes	4
Politique 1 - Définition d'une compétition de Kata	4
Reconnu par l'IJF :	4
Autres kata du Kodokan :	4
Politique 2 - Définition d'une équipe Kata	4
Politique 3 - Détermination d'une équipe Kata admissible	5
Critères d'admissibilité de base	5
Politique 4 - Définition d'une équipe de kata sélectionnée	5
Politique 5 - Détermination des équipes Kata	6
Procédure de sélection	6
Nombre de points :	6
Normes minimales de sélection pour les U23	7
Politique 6 - Points pour les compétitions nationales et internationales	7
Politique 7 - Détermination en cas d'égalité	8
Politique 8 - Avis concernant l'équipe nationale	8
Politique 9 - Clarté du processus de sélection	9
Politique 10 - Procédure de demande d'exemption	10
Politique 11 - Procédure de retrait	10
Politique 12 - Engagement de l'équipe Kata	10
Politique 13 - Indemnités et assurances médicales	10
Politique 14 - Uniformes et armes	11
Politique 15 - Financement des athlètes	11
Autres documents :	11

Personnes-ressources

Président du comité national des Kata

Mohamad Hassani : mohdia@sympatico.ca

Entraîneur national de kata

Gord Okamura : gyokamura@gmail.com

Directrice de la haute performance

Marie-Hélène Chisholm : mh.chisholm@judocanada.org

Introduction

Objectif

L'objectif du Guide des athlètes de Kata (MAK) est non seulement d'encourager le développement de compétiteurs kata canadiens de haut niveau, mais aussi de tenir les compétiteurs et les instructeurs de kata informés des politiques de Judo Canada en matière de kata qui font partie de la Politique de sélection de Judo Canada pour les tournois internationaux, laquelle limite le nombre d'équipes kata qui peuvent y participer. Ce document explique comment les compétiteurs peuvent devenir des athlètes admissibles, puis des athlètes sélectionnés, et quelles sont les possibilités qui s'offrent à eux. Si vous n'êtes pas certain d'une certaine politique, veuillez communiquer avec le Comité national des Kata (CNK) pour obtenir de plus amples explications.

Contraintes

Ce document sera révisé chaque année, de sorte que certaines politiques peuvent être modifiées de temps à autre. Un changement de politique est considéré comme étant en vigueur à la date de sa publication par Judo Canada ou quand il est envoyé par courriel aux associations/comités provinciaux de kata. Les changements de politique seront aussi publiés sur le site Web de Judo Canada, et nous vous encourageons à le consulter régulièrement.

Commentaires

Si vous avez des recommandations spécifiques concernant les politiques contenues dans ce guide, veuillez les adresser par écrit au comité des Kata. Les commentaires écrits sont le seul moyen d'assurer la pleine circulation de vos idées.

Athlètes visés par le guide

Les politiques spécifiées dans ce guide s'appliquent à tous les athlètes admissibles qui souhaitent être sélectionnés pour participer à des tournois de kata à participation restreinte, tels que les Championnats panaméricains de kata (PanAms) et les Championnats du monde de kata de l'IJF (Worlds).

Accès aux compétitions de kata

Une liste des événements nationaux et internationaux sera publiée sur le site Web de Judo Canada. Il incombe aux athlètes kata et/ou aux associations provinciales de demander l'inscription auprès de la directrice de la haute performance de Judo Canada avant les dates limites indiquées. Les athlètes qui souhaitent participer à des tournois internationaux dont l'inscription n'est pas restreinte doivent informer le CNK et l'entraîneur national de leur intention et rapporter les résultats et les feuilles de résultats officiels de l'événement.

Coordonnées des athlètes

Il est avantageux pour les athlètes de fournir au CNK, à l'entraîneur national de kata et à Judo Canada leur courriel et leur numéro de téléphone afin de recevoir la correspondance pertinente en matière de kata.

Politique 1 - Définition d'une compétition de Kata

Une compétition de Kata est le moment où les athlètes de judo exécutent un Kata dans un contexte de compétition, avec cinq juges président, contre d'autres judokas qui exécutent le même Kata. Toutes les compétitions de Kata sont évaluées conformément au document *Compétition de Kata de l'IJF - Critères d'évaluation (L'IJF Kata Competition – Criteria for the Evaluation)*. Généralement, les compétiteurs de Kata s'affrontent dans un ou plusieurs des Katas suivants - selon le type de compétition :

Reconnu par l'IJF :

1. Nage-no-Kata - formes de lancer
2. Katame-no-Kata - formes d'agrippement ou de retenue
3. Ju-no-Kata - formes de douceur et de souplesse
4. Kodokan Goshin-jutsu - formes d'autodéfense Kodokan
5. Kime-no-Kata - formes de techniques décisives

Autres kata du Kodokan :

6. Itsutsu-no-Kata - forme de cinq (actuellement pas en compétition)
7. Koshiki-no-Kata - formes de classiques (réalisées au cours d'un nombre limité d'événements internationaux)
8. Kodomo-no-Kata - kata pour l'enseignement des bases aux jeunes enfants (non-compétitif)

Aux Championnats nationaux ouverts de Kata, il y a cinq épreuves de Kata (1 à 5 énumérées ci-dessus) et chacune des catégories comporte une division senior et une division U23 (sujettes à changement selon les directives de l'IJF) en fonction de l'âge du tori et uke. Au Canada, il existe une catégorie de développement U16 pour les ceintures orange et plus.

Politique 2 - Définition d'une équipe Kata

La Guide des athlètes de kata définit une équipe de kata comme étant deux judokas qui concourent ensemble dans un ou plusieurs kata de judo, sans distinction d'âge, de sexe ou de niveau de compétition. Il existe actuellement deux catégories d'âge pour les compétiteurs de kata : U23 et Senior (les groupes

d'âge sont soumis aux changements effectués au niveau de l'IJF et de PJC). Les deux judokas qui composent et concourent en tant qu'équipe peuvent être reconfigurés (introduction d'un nouveau partenaire ou changement de rôle) à la discrétion de l'équipe. Il est recommandé que la nouvelle paire participe à des compétitions provinciales et/ou nationales avant de participer à des compétitions internationales, mais ce n'est pas obligatoire.

Politique 3 - Détermination d'une équipe Kata admissible

Afin d'être considérés comme admissibles à représenter le Canada aux tournois de kata à participation restreinte, les athlètes doivent participer à des tournois de kata nationaux et internationaux afin d'accumuler des points pour être sélectionnés. Les équipes de kata qui souhaitent représenter le Canada à des tournois à participation restreinte doivent faire part de leur intention à l'entraîneur national ainsi qu'au CNK. Le terme « admissible » signifie non seulement être actif et impliqué dans l'entraînement et la compétition en kata, mais aussi se classer dans le cadre de ces événements.

Critères d'admissibilité de base

- Un participant peut s'inscrire à une compétition de l'IJF/PanAm à condition de :
 - Ne pas être sous le coup d'une suspension disciplinaire.
 - Ne pas faire l'objet d'une suspension pour violation des règles antidopage.
 - Ne pas être porteur de maladies transmissibles susceptibles de mettre en danger la santé des autres délégués.
- En plus de ce qui précède, les athlètes doivent :
 - Ne pas être sous le coup d'une suspension médicale.
 - Être en bonne santé et en bonne condition physique pour la compétition.
 - Respecter les règles de l'IJF en matière de nationalité.
 - Avoir des connaissances techniques suffisantes (connaître la terminologie et pouvoir exécuter toutes les techniques des règlements du sport et de l'IJF) et comprendre parfaitement les règles de jugement du sport et des katas de l'IJF.
- Pour les catégories U23, le tori et l'uke doivent avoir l'âge maximum et la ceinture minimum requis.
- Pour les catégories U23, les équipes sont autorisées à concourir dans plus d'un kata aux Championnats panaméricains et aux Championnats du monde de kata, conformément au dossier technique de PJC ou de l'IJF.
- Si un membre de l'équipe senior souhaite concourir dans deux catégories au Championnat panaméricain, il doit en faire la demande par écrit à l'entraîneur national de kata, qui formulera une recommandation au CNK, lequel décidera d'approuver ou de refuser la demande en fonction des performances réalisées au cours de l'année écoulée dans le kata secondaire. Le même système de points sera utilisé pour le kata principal.
- Tous les judokas doivent respecter le [Code de conduite et d'éthique de Judo Canada](#).

Politique 4 - Définition d'une équipe de kata sélectionnée

Les membres de l'équipe sélectionnée sont choisis parmi les équipes kata admissibles pour représenter le Canada aux tournois à participation restreinte, en fonction de leur total de points au cours de l'année du tournoi (de juin à mai), de leurs résultats antérieurs aux tournois internationaux et conformément aux

GUIDE DES ATHLÈTES DE KATA 2024

politiques 5 et 6. Les équipes ne sont considérées comme « sélectionnées » qu'au moment où elles ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, qu'elles ont obtenu les meilleurs points dans leur kata conformément aux politiques 5 et 6, qu'elles ont été sélectionnées et approuvées par l'entraîneur national et le CNK, qu'elles ont accepté de participer au tournoi et qu'elles se sont engagées à le faire, et que le dossier technique du tournoi a été publié.

Notez que l'équipe sélectionnée est généralement un maximum de deux ou trois équipes par kata (comme indiqué dans le dossier technique du tournoi), mais il peut aussi y avoir une équipe de kata de réserve. Les équipes de réserve seront choisies selon le même processus, mais ne participeront pas à la compétition, sauf si l'une des équipes sélectionnées pour ce kata ne peut pas participer à la compétition pour quelque raison que ce soit. Cette décision est laissée à la discrétion de l'entraîneur national de kata et du CNK.

Politique 5 - Détermination des équipes Kata

Procédure de sélection

L'objectif du CNK et de l'entraîneur national de kata est non seulement de promouvoir une participation maximale des judokas canadiens aux tournois canadiens, mais aussi de s'assurer que les judokas canadiens sont bien équipés et préparés pour les compétitions internationales à participation restreinte. La sélection pour les compétitions à participation restreinte sera basée sur un système de points décrit dans la politique 6. Les athlètes ayant les points les plus élevés seront admissibles à la sélection.

La procédure est la suivante :

- Les records pour l'année du tournoi sont calculés par l'entraîneur national.
- L'évaluation des personnes ayant obtenu le plus de points est revue.
- Quand il détermine les recommandations pour les équipes, l'entraîneur national de kata prendra aussi en compte les exemptions (voir politique 10).
- L'entraîneur national de kata tiendra compte des points obtenus dans le cadre de tournois où le nombre de compétiteurs était limité ou où il y avait moins de cinq juges. Les tournois à faible participation auront une incidence sur la prise de décision.
- En cas d'égalité, voir la politique 7 pour la détermination.
- Des recommandations sont faites au CNK pour les membres de l'équipe canadienne sélectionnée et de l'équipe de réserve.
- Les équipes seront informées conformément à la politique 8 et devront indiquer si elles s'engagent à participer au tournoi ou si elles refusent.
- Une fois qu'ils auront donné leur accord et que le dossier technique sera prêt, les noms seront soumis à Judo Canada pour l'inscription.

Nombre de points :

L'entraîneur national de kata tiendra un registre des tournois, mais chaque équipe de kata est encouragée à tenir un registre de ses tournois (voir le document Registre des tournois de kata sur le site Web de Judo Canada). Si les équipes participent à des compétitions à l'extérieur du Canada, elles doivent fournir toutes les feuilles de pointage et un rapport de tournoi (voir le document Rapport de tournoi de kata sur le site

GUIDE DES ATHLÈTES DE KATA 2024

Web de Judo Canada). Les dossiers sont conservés chaque année, du mois de juin au mois de mai, après le Championnat national ouvert de Kata.

Normes minimales de sélection pour les U23

Au moment de la publication, seuls le Nage-no-kata, le Katame-no-kata et le Ju-no-kata ont des catégories U23 aux Championnats du monde de kata et aux Championnats panaméricains. Selon les directives de l'IJF pour 2023, le Canada peut envoyer un certain nombre d'équipes (déterminé par le dossier technique du tournoi) qui peuvent concourir dans un maximum de deux kata à ces événements. Veuillez consulter les directives de l'EJU et de l'IJF pour connaître les critères les plus récents, car il s'agit d'un domaine du sport en constante évolution. Si une équipe souhaite participer à deux kata, elle doit avoir participé à ces deux kata au cours des deux dernières années de tournoi. Si les compétiteurs U23 en Kodokan Goshin-Jutsu et Kime-no-kata souhaitent participer aux Championnats du monde ou aux PanAms, ils devront se qualifier et concourir dans les catégories seniors, mais ils pourront ou non atteindre l'échelle minimale de points - à déterminer par l'entraîneur national de kata. Les points obtenus dans les tournois U23 ne peuvent pas être appliqués aux événements de niveau senior à moins d'être approuvés par l'entraîneur national de kata et le CNK.

Politique 6 - Points pour les compétitions nationales et internationales

Le tableau suivant classe les points kata provinciaux, nationaux et internationaux et sert à déterminer les qualifications pour participer à des tournois à participation restreinte.

Compétitions canadiennes	Or	Argent	Bronze	Non classé	
Championnats nationaux ouverts de kata	250	200	150	50	
Championnats de kata de l'Ouest du Canada	175	125	75	25	
Championnats ouverts de Kata de l'Est du Canada	175	125	75	25	
Autres tournois de kata sanctionnés au niveau national A et B (deux par an)	50	35	25	10	
Cliniques sanctionnées au niveau national Championnats de l'Est et de l'Ouest / Championnats nationaux / Entraînement d'été (deux par an)	25				
Compétitions internationales	Or	Argent	Bronze	Finales À partir de deux groupes	Non classé

GUIDE DES ATHLÈTES DE KATA 2024

Championnats du monde de kata	2000	1800	1600	750	75
Grand prix de judo kata de l'IJF ¹	1500	1300	1100	500	75
EJU Belgique, Italie, France, Espagne ²	800	600	400	300	50
Championnats panaméricains	800	600	400	N/A	50
Tournoi international de kata	100	75	50	N/A	25
Cliniques internationales agréées	50				

Les événements de niveau provincial et national permettent aux individus de s'inscrire en ligne par le biais de Trackie. Tous les événements internationaux doivent être enregistrés par Judo Canada via JudoBase.

Les Championnats du monde de kata et les Championnats panaméricains utilisent les procédures suivantes :

- Les participants doivent s'inscrire en ligne via le portail d'inscription de Judo Canada;
- Judo Canada prendra les dispositions précisées par les organisateurs de l'événement;
- Un dépôt est demandé au moment de l'inscription en ligne; et
- Judo Canada facturera les dépenses encourues à tous les participants.

Politique 7 - Détermination en cas d'égalité

Dans le cas improbable où des équipes sont à égalité de points dans le même kata, l'équipe ayant obtenu les meilleurs résultats au cours des deux dernières années de compétition sera sélectionnée par l'entraîneur national de kata et recommandée au CNK.

Si une équipe de kata décide de ne plus travailler ensemble dans un tournoi à participation restreinte, l'athlète qui continue à concourir reprendra les points précédents de l'équipe. Dans le cas peu probable où les deux athlètes continuent à concourir avec de nouveaux partenaires et qu'il y a égalité de points, les deux équipes réaliseront une performance de départage pour l'entraîneur de l'équipe nationale et les juges sélectionnés afin de déterminer la sélection. Le CNK et les athlètes participants accepteront le résultat comme définitif.

Politique 8 - Avis concernant l'équipe nationale

Pour chaque épreuve internationale à participation restreinte, l'entraîneur national de kata devra :

- 1) Décrire par écrit, de façon claire et transparente, les points utilisés pour la sélection au CNK ainsi qu'au(x) comité(s) provincial(aux) de kata;

¹ EJU Belgique est en négociation avec l'IJF pour devenir le premier tournoi du Grand Prix de Judo Kata en 2024 ou 2025.

² Le circuit de l'EJU pourrait être élargi à l'Allemagne en 2024.

GUIDE DES ATHLÈTES DE KATA 2024

- 2) Communiquer par écrit aux équipes retenues un avis de sélection décrivant les points suivants :
 - a) L'équipe admissible (y compris l'équipe sélectionnée et l'équipe de réserve);
 - b) L'équipe de kata sélectionnée pour la compétition;
 - c) La trousse technique de l'événement;
 - d) Coût approximatif du voyage et de l'hébergement (le cas échéant);
 - e) Dates de voyage, exigences en matière de passeport et de visa;
 - f) Dates des camps d'entraînement ou des stages (le cas échéant); et
 - g) Date limite de confirmation et montant du dépôt (le cas échéant).
- 3) Les choix des équipes ne sont définitifs et officiels qu'après la publication du dossier du tournoi.
- 4) Les équipes non sélectionnées peuvent recevoir un avis par l'intermédiaire de l'entraîneur national de kata ou de leur comité provincial de kata.
- 5) Discuter et tenter de résoudre toute question relative à la sélection des équipes (voir politique 9).

Politique 9 - Clarté du processus de sélection

Une fois l'annonce faite, les équipes sont invitées à envoyer un courriel à l'entraîneur national de kata, dans un délai d'une semaine, si elles souhaitent obtenir des éclaircissements sur le processus de sélection.

- Les équipes peuvent contacter l'entraîneur national par écrit (via courriel) pour obtenir une explication claire et transparente de la décision basée sur les politiques et procédures du NKH.
- L'entraîneur national est tenu de répondre par écrit dans les deux semaines suivant la réception de la notification.
- L'équipe peut, si elle le souhaite, contacter l'entraîneur national pour une discussion afin de s'assurer que le courriel est bien compris par l'équipe.

Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord, conformément au Manual des athlètes de kata :

- L'entraîneur national informera le CNK et présentera la documentation relative à la communication et à la sélection numérique utilisée pour la détermination.
- Le président du CNK convoquera une réunion spéciale pour discuter du bien-fondé de la demande.
- Le CNK et l'entraîneur national discuteront et le CNK déterminera si une modification doit être apportée à la sélection de l'équipe.
- Le CNK contactera par écrit l'équipe du requérant pour lui faire part des raisons et de la décision prise à la réunion spéciale.

Si l'équipe ne trouve pas de dédommagement dans le processus de discussion susmentionné, les athlètes peuvent faire un appel officiel auprès de Judo Canada, conformément à la politique de Judo Canada sur les griefs et les appels, qui se trouve sur le site Web de Judo Canada.

Politique 10 - Procédure de demande d'exemption

Des exemptions de participation à d'importants tournois de sélection au Canada, tels que les Championnats de kata de l'Ouest ou de l'Est ou les Championnats nationaux canadiens ouverts, peuvent être accordées. Veuillez faire la demande dès que le problème est connu en envoyant un courriel à l'entraîneur national de kata. L'entraîneur national de kata fournira les exemptions une fois qu'elles auront été approuvées par le CNK. Une fois la demande acceptée, les résultats antérieurs, au même tournoi, qui dépassent la limite d'une année de tournoi, peuvent être utilisés à la place.

Politique 11 - Procédure de retrait

Si une équipe décide de se retirer d'un tournoi à participation restreinte, pour quelque raison que ce soit, elle doit en informer l'entraîneur national de kata et le CNK dès que possible. De cette façon, un membre de l'équipe de réserve peut être informé d'une ouverture et s'inscrire à l'événement avant la date limite. Le président du CNK informera Judo Canada de tous les changements apportés à l'inscription.

Politique 12 - Engagement de l'équipe Kata

Les compétiteurs de kata, qui sont sélectionnés pour participer à des compétitions internationales à participation restreinte, doivent participer à un camp d'entraînement national de kata et ils auront accès à l'entraîneur national de kata pour les aider à élaborer un plan d'entraînement annuel autonome. Le plan d'entraînement autonome peut inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Régime personnel de remise en forme;
- Plan d'entraînement Kata;
- Objectifs d'entraînement d'amélioration progressive des mouvements;
- Participation prévue au tournoi; et
- Objectifs de participation au camp d'entraînement.

Il est recommandé à tous les athlètes de kata, et pas seulement à ceux qui sont sélectionnés pour les compétitions internationales à participation restreinte, qui souhaitent concourir et réussir au niveau national et international, d'élaborer un plan d'entraînement pour l'année. Cette discipline permet de développer un régime pour atteindre les objectifs et mesurer l'amélioration nécessaire pour réussir à un haut niveau.

Politique 13 - Indemnités et assurances médicales

Pour chaque événement sanctionné par Judo Canada, les athlètes de Kata doivent remplir et signer un formulaire de résumé médical et signer un formulaire de décharge, d'indemnité, de garantie et d'acceptation des risques avant de pouvoir participer à l'événement. Les compétiteurs de Kata qui participent à des événements à l'étranger doivent s'assurer qu'ils ont une assurance médicale et une assurance responsabilité civile adéquates à l'extérieur du pays. Judo Canada peut exiger que les détails et la preuve d'assurance lui soient fournis sur demande.

Politique 14 - Uniformes et armes

Pour toutes les compétitions de Kata, les athlètes doivent porter un judogi blanc propre et approuvé par l'IJF. Les hauts et les bas doivent porter le logo de la marque approuvée. Les compétiteurs U23 sont autorisés à porter une ceinture de couleur à moins qu'il ne soit spécifié que le niveau shodan ou supérieur est requis. Les athlètes seniors doivent porter une ceinture noire approuvée par l'IJF, les ceintures rouges et blanches n'étant pas autorisées. Les broderies et les insignes sur le judogi ou la ceinture sont laissés à la discrétion de l'athlète, mais doivent respecter les normes de l'IJF en matière de taille, d'emplacement et de couleur. Les écussons approuvés de l'IJF sur le dos sont obligatoires pour toutes les compétitions de l'IJF et doivent être conformes aux normes de l'IJF en ce qui concerne le nom, la taille et les coutures.

Pour les compétiteurs de Kata qui compétitionnent dans des Katas nécessitant des répliques d'armes, ces répliques doivent être conformes aux normes de l'IJF en matière de taille, de couleur, de matériaux et de gravure. Toutes les répliques doivent être transportées dans une housse de protection. Veuillez noter que la plupart des compagnies aériennes n'autorisent pas le transport de répliques d'armes à bord des avions et qu'il faut donc prévoir d'enregistrer votre équipement comme bagage. Cela peut entraîner un coût supplémentaire que l'athlète doit anticiper et prévoir.

Politique 15 - Financement des athlètes

Tout athlète ou équipe de kata peut demander un financement pour l'aider à couvrir les coûts de sa participation aux compétitions. Les athlètes sont fortement encouragés à demander des fonds pour soutenir l'entraînement et la compétition au niveau national et international. Veuillez noter que l'athlète ou l'équipe ne doit pas déclarer ou laisser entendre qu'une demande de sollicitation est faite au nom de Judo Canada.

Autres documents :

Code d'éthique des entraîneurs

<https://thecanadiancoach.ca/code-ethics/>

Politiques de Judo Canada

<https://judocanada.org/politiques-et-tarifs/?lang=fr>